

**Compte rendu SOMMAIRE
de la réunion du conseil municipal
du 05 Mars 2012**

L'an deux mille douze, le cinq mars à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de Verdun s'est réuni en séance publique, sur convocation légale, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Arsène Lux, Maire.

Etaient présents : M. Lux, M. Vermelin, Mme Bednarek-Macel, M. Vedel, Mme Breuil, Mme Renaud, M. Berthélémy, M. Minardi, Mme Bernard, Mme Vignol, M. Roblin, M. Henry, Mme Delval, Mme Boaretto, Mme Périn, M. Weiten, M. Goubet, Mme Boudin, Mme Grasset, M. Fréminet, M. Goeuriot, Mme Prot, M. Hazard, Mme Peyriguey, Mme Lamousse.

Absents et excusés : M. François, Mme Collet, M. Simon, M. Dumont, Mme Pergent, Mme Artola, Mme Lenhard, M. Chantier.

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Mme Bednarek-Macel à M. Vermelin, jusqu'à 19H10,
- Mme Collet à M. Weiten,
- M. Dumont à M. Hazard,
- Mme Artola à Mme Lamousse,
- Mme Lenhard à M. Goeuriot,
- M. Chantier à M. Vedel.

◆ En avant-séance, Monsieur le Maire fait part : ◆ du décès le 15 février 2012, de Monsieur Robert VACON, père de Madame Françoise PERIN, agent d'entretien aux installations sportives, ◆ du décès le 19 février 2012, de Monsieur Claude BARLET, agent retraité de la Ville de Verdun, ◆ du décès le 26 février 2012, de Monsieur Olivier ATTENONT, Directeur Adjoint des Ressources Humaines.

M. le Maire indique que les dossiers :

- 1.4.2-Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la création du service public de la crèche – avenant n°1,
 - 7.1-Convention avec la Préfecture pour la Dématérialisation du Contrôle des Documents Budgétaires
- sont ajoutés à l'ordre du jour au titre des Questions Diverses.

Le Conseil Municipal, vu l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales,

Constate que le quorum est atteint,

Désigne M. Samuel HAZARD, Conseiller Municipal, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance,

Désigne M. Freddy KESSEL, Directeur Général des Services, comme auxiliaire du secrétaire de séance.

◆ **12-0201 – 1.1.1-Compte rendu des achats 2011 effectués sur délégation et recensement des marchés 2011 :**

Le Conseil Municipal **prend acte** de la communication de tous les marchés passés du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011 par la Ville de Verdun selon la procédure adaptée sachant que les montants indiqués des marchés correspondent à des durées pouvant être supérieures à une année d'exécution. Pourront également être consultés au sein du service financier tous les achats effectués par la Ville de Verdun, classés selon la nomenclature interne, d'un montant inférieur à 20 000 € HT.

◆ **12-0202 – 1.1.1-Avenants liés aux modifications du guide interne des achats :**

Considérant que deux dispositions ont été ajoutées au guide interne des achats permettant de simplifier les procédures internes de suivi d'exécution des marchés, d'une part, le décret n°2011-1000 du 25 août 2011 modifiant certaines dispositions applicables aux marchés et contrats de la commande publique autorise le recours aux reconductions tacites des marchés publics, jusqu'alors interdites, d'autre part, afin de répondre aux difficultés des gestionnaires sur l'exhaustivité des bordereaux de prix pour les marchés à bons de commande, le guide interne des achats propose désormais le recours à la technique du devis préalable, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal **décide** de prendre en compte ces deux modifications dans les contrats en cours de la collectivité ; ces modifications n'étant pas de nature à affecter l'économie générale des contrats ni d'en changer l'objet. **Autorise** Monsieur le Maire à avenanter l'ensemble des marchés concernés par ces dispositions.

◆ **12-0203 – 1.1.1-Marché d'illuminations de Noël – Autorisation de lancer et attribuer le marché :**

Considérant que la Ville de Verdun doit faire appel à des prestataires extérieurs pour la fourniture (achat et location) ainsi que la pose et la dépose d'illuminations de Noël ; les marchés afférents sont prévus pour un an avec une possibilité de reconduction pour 2 années, considérant que l'estimation maximum annuelle des marchés est de : ◆-lot 01 : Fourniture (achat et location) d'illuminations de Noël - 50 000 € TTC, ◆-lot 02 : Pose et dépose d'illuminations de Noël – 200 000 € TTC, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal **autorise** Monsieur le Maire – conformément aux termes de l'ordonnance n° 2005-645 du Ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire en date du 6 juin 2005 – à lancer et à signer les marchés de fourniture et de prestations de services ci-dessus ainsi que toutes les pièces nécessaires pour mener à bien ces prestations.

◆ **12-0204 – 1.5-Prestations commandées hors le marché V084900/03 – Protocole d'accord transactionnel :**

A l'unanimité, le Conseil Municipal **autorise** Monsieur le Maire à signer un accord transactionnel, sur la base de l'article 2044 du Code Civil qui permettra d'indemniser la société Magic Online, dans le cadre des prestations commandées hors le marché de fourniture de services de télécommunications pour la Ville de Verdun Lot 3 « accès à internet de type ADSL » numéro V084900/03.

◆ **12-0205 – 3.1-Avis sur l'acquisition du solde de l'Espace Driant auprès de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine (E.P.F.L.) :**

Le Conseil Municipal **moins 3 abstentions (M. Fréminet, M. Goeriot + pouvoir de Mme Lenhard)** **décide** de donner un avis favorable sur la transaction immobilière entre E.P.F.L. et la Communauté de Communes de Verdun sur la rétrocession du solde de l'Espace Driant et sur l'ensemble du projet d'aménagement de ce site.

◆ **12-0206 - 3.1-Opération de Rénovation Urbaine sur le quartier de la Cité Verte : relocalisation du Centre Social et Culturel - Protocole d'accord liant la Caisse d'Allocations Familiales de la Meuse (CAF) l'Association des Familles du Verdunois, le Centre Social Glorieux-Cité-Verte et la Ville de Verdun – Modification de la délibération en date du 8 février 2012 :**

Considérant que par délibération en date du 8 février dernier, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer le protocole d'accord portant sur l'immeuble sis 73, Rue Pierre Demathieu, liant la Caisse d'Allocations Familiales de la Meuse, l'Association des familles du Verdunois, le Centre Social et Culturel Glorieux-Cité Verte et la Ville de Verdun, et tout document nécessaire à la réalisation de cette opération, considérant qu'une erreur matérielle est apparue dans le rapport de présentation de la délibération susvisée, à hauteur du : «3) Engagement par la Ville envers la Caisse d'Allocations Familiales de la Meuse et l'Association des Familles du Verdunois, alinéa 2 – Garantir la continuité d'activités dans les locaux actuels sis 73, Rue Pierre Demathieu à Verdun, jusqu'à la mise à disposition des familles du Verdunois» ; le libellé 'Familles du Verdunois' est substitué par 'futurs locaux, sans implantation intermédiaire', conformément au protocole d'accord, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal **prend acte** et **valide** cette modification, étant précisé que l'ensemble des engagements de chacune des parties visées dans ledit protocole d'accord demeure inchangé.

Arrivée de Madame Bednarek-Macel à 19H10

◆ **12-0207 – 7.1.3-Budget Primitif 2012 – Examen et vote du Budget Général :**

Le Conseil Municipal, **moins 1 abstention (M. Fréminet) et 7 votes contre (M. Goeuriot + pouvoir de Mme Lenhard, Mme Prot, M. Hazard + pouvoir de M. Dumont, Mme Lamousse + pouvoir de Mme Artola) vote** par nature et chapitre, le budget primitif 2012 du budget général qui se décompose comme suit :

- section d'investissement

• dépenses :	22 286 329,30 €
• recettes :	22 562 815,89 €

- section de fonctionnement

• dépenses :	10 987 494,00 €
• recettes :	18 351 327,50 €

◆ **12-0208 – 7.1.3-Budget Primitif 2012 – Examen et vote du Budget Annexe de l'Eau :**

A l'unanimité, le Conseil Municipal **vote** par nature et chapitre le budget primitif 2012 du budget annexe de l'eau qui se décompose comme suit :

- section d'investissement

• dépenses :	2 486 998,19 €
• recettes :	2 486 998,19 €

- section de fonctionnement

• dépenses :	248 890,00 €
• recettes :	638 454,89 €

◆ **12-0209 – 7.1.3-Budget Primitif 2012 – Examen et vote du Budget Annexe de la Vierge des Pauvres (lotissement Souville) :**

A l'**unanimité**, le Conseil Municipal **vote** par nature et chapitre, le budget primitif 2012 du budget annexe de la Vierge des Pauvres (lotissement de Souville) qui se décompose comme suit :

- **section d'investissement**

- dépenses : 155 352,50 €
- recettes : 155 352,50 €

- **section de fonctionnement**

- dépenses : 310 705,00 €
- recettes : 310 705,00 €

◆ **12-0210 – 7.2.1-Fixation des taux d'imposition 2012 :**

A l'**unanimité**, le Conseil Municipal **décide** de maintenir les taux de fiscalité au même niveau que les années précédentes, conformément au Débat d'Orientation Budgétaire :

- Taxe d'habitation 3.84 %
- Taxe sur le foncier bâti 4,16 %
- Taxe sur le foncier non bâti 9.29 %
- Contribution Foncière Economique 5.18 %

Toutefois, les bases prévisionnelles établies d'après le plan pluriannuel qui a été présenté dans le DOB permettent de déterminer un produit attendu, hors rôle supplémentaire, qui s'élèverait à 1 768 279 € et se décomposerait comme suit :

	Taxe d'Habitation	Taxe sur le Foncier Bâti	Taxe sur le Foncier Non Bâti	Contribution Foncière Economique
Bases	17 819 400	19 263 720	123 100	5 235 660
Taux	3,84%	4,16%	9,29%	5,18%
Produit	684 265	801 371	11 436	271 207
TOTAL	1 768 279			

◆ **12-0211 – 7.3.3-Transfert des garanties d'emprunts de la SA VTB 55 au profit de l'OPH de la Meuse :**

A l'**unanimité**, le Conseil Municipal **autorise** Monsieur le Maire à signer une attestation de maintien des garanties initiales conférées par la Ville de Verdun à la SAVTB55 pour les emprunts annexés, dans le cadre du transfert du patrimoine de la SAVTB55 au profit de l'OPH de la Meuse.

◆ **12-0212 – 7.5.2-Subvention au Centre Communal d'Action Sociale :**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide le versement d'une subvention d'équilibre de 600 000 € au Centre Communal d'Action Sociale, au vu de la préparation du Débat-d'Orientation Budgétaire et du budget du C.C.A.S..

◆ **12-0213 – 7.5.3-Subventions municipales de libéralités 2012 – Dotations provisoires :**

Mme Lamousse ne prenant pas part au vote, à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal décide de verser aux associations et sociétés locales les subventions 2012 ci-après déterminées à partir des questionnaires 2011 :

- Association Verdun Bienvenue : 826 € - Amicale de Ceux de Verdun et leurs amis : 292€ - Amicale Verdunoise des Combattants d'A.F.N. : 234 € - Amicale des Porte-Drapeaux et Fanions des Sociétés Patriotiques de Verdun : 398 € - 196^{ème} Section Meuse : 195 € - Amicale de la Sidi-Brahim : 448 € - Amicale des Ecoles Publiques de Verdun : 780 € - Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de la Meuse : 780 € - Union Départementale des Délégués de l'Education Nationale : 100 € - Société Philomatique : 253 € - Chanteurs de la Paix : 1 325 € - Accordéon Club : 425 € - Diastole-Systole : 487 € - Les Tavailleurs : 234 € - Groupement Philatélique : 974 € - Université de la Culture Permanente (U.C.P.) : 554 € - Cercle de Bridge : 1 389 € - Association Meusienne de Loisirs : 1 559 € - Foyer Socio-Educatif du Collège Barrès : 682 € - Foyer Socio-Educatif du Collège Buvignier : 682 € - Association Lorraine d'Aide aux Insuffisants Rénaux Dialysés et Transplantés : 448 € - Fédération Nationale des Accidentés du Travail et Handicapés Civils : 223 € - Association des Donneurs de Sang : 195 € - Secticide : 585 € - Société Française de la Croix Bleue : 390 € - Cœur et Sport : 351 € - Prévention de l'alcoolisme : 390 € - AMATRAMI : 1 852 € - Centre de Documentation et d'Information aux Femmes et aux Familles : 1 657 € - Association des Usagers S.N.C.F. : 292 €.

◆ **12-0214 – 7.5.3-Subvention exceptionnelle à l'association ADOR 55 :**

Considérant que l'Association ADOR 55 a organisé les 19 et 20 novembre 2011 le Salon du diabète lorrain à Verdun, salle Cassin, afin d'informer les personnes diabétiques ou non diabétiques sur cette maladie, de donner la parole aux personnes diabétiques ainsi qu'aux professionnels (débats), à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accorder à cette association une subvention d'un montant de 677 € afin de couvrir les frais de location et du matériel lors de la dite manifestation, en accord avec la Commission « Culture – Sport – Enfance – Social et Mémoire » du 16 février dernier.

◆ **12-0215 – 7.5.3-Convention d'objectifs avec les associations à caractère sanitaire et social**

Mme Lamousse ne prenant pas part au vote, à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs avec les associations suivantes : ◆-L'AMATRAMI, ◆-LA CROIX BLEUE, ainsi que tout document utile et de voter les subventions correspondantes.

◆ **12-0216 – 7.5.3-Demande de subvention de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de la Meuse, pour l'organisation du Congrès de la Fédération Nationale des Producteurs de Lait, les 14 et 15 mars 2012 :**

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après avis favorable de la Commission « Culture, Sport, Enfance, Social et Mémoire, décide de verser une subvention de 1 000 € à la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de la Meuse, pour l'organisation du Congrès de la Fédération Nationale des Producteurs de Lait qui se tiendra les 14 et 15 mars 2012 à Verdun, salle Cassin.

◆ **12-0217 – 7.5.3-Demande de subvention par l'Association du Faubourg Pavé La Meuse en Fête, pour l'organisation du 5^{ème} Salon des Vins, de la Gastronomie et des Arts de la Table, les 10 et 11 mars 2012 :**

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après avis favorable de la Commission « Culture, Sport, Enfance, Social et Mémoire », **décide** de verser une subvention de 300 € à l' Association du Faubourg Pavé La Meuse en Fête, pour l'organisation du 5^{ème} Salon des Vins, de la Gastronomie et des Arts de la Table, les 10 et 11 mars 2012, salle Cassin à Verdun.

◆ **12-0218 – 7.5.3-Demande de subvention 2012 par le Comité de la Voie Sacrée Nationale et de la Voie de la Liberté :**

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après avis favorable de la Commission « Culture, Sport, Enfance, Social et Mémoire », **décide** de verser une subvention de 1 200 € au Comité de la Voie Sacrée Nationale et de la Voie de la Liberté, pour participation aux frais de fonctionnement du Comité pour 2012.

◆ **12-0219 – 7.5.3-Association Culturelle de la Cathédrale de Verdun : Subvention de projet :**

Considérant qu'au vu de la programmation (3 concerts) et des animations proposées au cours de l'année 2011, conforme aux objectifs de la convention et du budget réalisé, la Ville de Verdun souhaite soutenir l'Association Culturelle de la Cathédrale de Verdun à hauteur de 5000 € au titre de l'année 2011, à l'unanimité, le Conseil Municipal **autorise** Monsieur le Maire à verser, pour l'année 2011, une subvention de 5 000 € à ladite Association et à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs.

◆ **12-0220 – 7.5.3-Avenant n°2 à la Convention entre l'Association Musiques et Terrasses et la Ville de Verdun :**

Le Conseil Municipal **moins 2 votes contre (M. Hazard + pouvoir de M. Dumont)** **autorise** M. le Maire à verser, pour l'année 2012, une subvention de 75 000 € à l'Association Musiques et Terrasses pour soutien à l'organisation de son festival et à signer l'avenant n°2 à la convention d'objectifs.

Au titre des Questions Diverses

◆ **12-0221 – 1.4.2-Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la création du service public de la crèche – avenant n°1 :**

Considérant le courrier transmis par Service Public 2000, en date du 20 septembre 2011, informant la Ville de Verdun que l'association Service Public 2000 transfèrera ses activités à compter du 1^{er} octobre 2011 à une société par actions simplifiée détenue exclusivement par l'Association des Maires de France (AMF), la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régie (FNCCR) et ses salariés, la SAS SERVICE PUBLIC 2000, à l'unanimité, le Conseil Municipal **autorise** Monsieur le Maire, dans la mesure où le transfert d'activité ne modifie ni l'économie du contrat, ni les intervenants, ni les éléments essentiels relatifs au choix du cocontractant à l'issue de la procédure initiale de publicité et de mise en concurrence, à signer un avenant validant la cession du marché en cours auprès de la SAS SERVICE PUBLIC 2000.

♦ 12-0222 -7.1-Convention avec la Préfecture pour la Dématérialisation du Contrôle des Documents Budgétaires :

Considérant que la Ville de Verdun a signé en Février 2009 une convention avec la Préfecture pour l'envoi dématérialisé des actes soumis au contrôle de légalité (arrêtés, délibérations,..), à l'**unanimité**, le Conseil Municipal **autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention avec la Préfecture pour la dématérialisation du contrôle des documents budgétaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H42.

VERDUN, le 09 Mars 2012
Le Maire,



Arsène LUX